



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 77402

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la délibération du SROS (schéma régional d'organisation sanitaire) concernant la cardiologie interventionnelle. La réorganisation des soins intensifs et le réaménagement du réseau régional par la mutualisation des moyens auraient pour conséquence la perte d'attractivité des hôpitaux publics non universitaires, en raison du blocage de la progression des soins de haut niveau. En effet, le résultat de la délibération du SROS inclut une limitation du nombre d'actes pour les activités interventionnelles. Il lui demande donc de bien vouloir préciser si le Gouvernement a eu connaissance des effets de cette décision et s'il compte mettre en place une nouvelle concertation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77402

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4637

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)